CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mai 2012

CP 12/05-32

L'an deux mil douze, le 21 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

Absent excusé: M. Descazeaux.

AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D'ACTIONS PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT D'O.P.A.H.

LABASTIDE SAINT PIERRE, LAUZERTE, LES BARTHES, MONTBARTIER, MONTECH, POMMEVIC, REALVILLE, VERDUN SUR GARONNE et GRAND MONTAUBAN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

Ces programmes sont financés par la Région et par le Conseil Général. Ce dernier intervient à hauteur de 20% de 122 000 € HTpar tranche de travaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de pays, le champ d'application de cette politique « actions publiques d'accompagnement OPAH » est étendu au cas par cas pour financer spécifiquement des projets communaux ou intercommunaux à vocation touristique, patrimoniale et de cadre de vie en partenariat avec la Région.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les actions publiques d'accompagnement d'OPAH s'inscrivent dans le cadre des contrats de pays.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2012	700 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	151 561 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	291 631 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce	
jour	443 192 €
Disponible	256 808 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE:

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 291 631 € :

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION ATTRIBUÉE			
1) LABASTIDE ST PIERRE					
Aménagement du centre bourg et de					
ses espaces publics - Tranche 2 :	728 802	122 000 x 20% =			
entrée sud-ouest rue de l'égalité,	,20 002	24 400 €			
parking MJC, rue Jules Sancé, place		<u>= 1 100 0</u>			
de l'Armistice, place de la					
République, abords de l'église et de					
la mairie.					
	Observation : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays				
Montalbanais - Année 2011/Phase 2 validée en Commission Permanente du 16 avril 2012.					
2) LAUZERTE					
Travaux de requalification des rues					
du village - Tranche 3/phase 2.	268 410	67 500 €			
The second of		(forfait)			
Observation: Dossier présenté dans	le cadre de la conve	` /			
Quercy Gascogne Année 2011/Phase 1 validée en Commission Permanente du 24 octobre					
2011.					
3) LES BARTHES					
Requalification du centre bourg du					
village - Tranche 1: avenue des	205 878	52 546 €			
Champs Elysées, chemin de		(forfait)			
Labastide et route de St Porquier.		, ,			
Observation: Dossier présenté dans	le cadre de la conve	ention territoriale du Pays Garonne			
Quercy Gascogne – Année 2011/Phase 2 validée en Commission Permanente du 16 avril					
2012.					
4) MONTBARTIER					
Aménagement d'une piste cyclable					
et d'un chemin piétonnier le long de	414 487	$122\ 000 \times 20 \% =$			
la RD 50 - Tranche 1.		<u>24 400 €</u>			
Observation : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays					
Montalbanais Année 2011/Phase 2 validée en Commission Permanente du 16 avril 2012.					
5) MONTECH					
Aménagement d'une voie et d'une					
passerelle pour piétons et vélos près	206 712	<u>31 000 €</u>			
du complexe hôtelier de plein air		(forfait)			
phase 2. OPAA/STA04026					
Observation: Dossier présenté dans le	cadre de la conventi	on territoriale du Pays Montalbanais			
Année 1, validée en Commission Permanente du 12 décembre 2005.					
6) POMMEVIC					
Requalification du centre bourg -					
Tranche 1 phase a : place de la	399 094	$122\ 000\ x\ 20\ \% =$			
mairie, rue de l'église et rue du		<u>24 400 €</u>			
cimetière. OPAA/STA04006					
Observation: Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne					
Quercy Gascogne Année 2011/Phase 2	2, validée en Commis	ssion Permanente du 16 avril 2012.			

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION ATTRIBUÉE	
7) REALVILLE			
Aménagement des espaces publics -			
Tranche 3 : rue Saint Martin, de	141 689	130 700 x 20 % =	
l'ancien Temple, du Puits et du		<u>26 140 €</u>	
Carretou de l'Eglise.			
Observation: Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi Quercy			
Année 2011/Phase 2 validée en Commission Permanente du 16 avril 2012.			
8) VERDUN SUR GARONNE			
Travaux d'aménagement d'un espace	245,000	122 000 200/	
public rue Pasteur - Tranche 1.	345 000	122 000 x 20% = 24 400 €	
Observation: Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne			
Quercy Gascogne-Année 2011/Phase 2 validée en Commission Permanente du 16 avril 2012.			
9) GRAND MONTAUBAN			
COMMUNAUTE			
D'AGGLOMERATION	108 530	84 228 x 20% =	
Aménagement du coeur de village de		<u>16 845 €</u>	
Corbarieu - Tranche 1 : rue du 8 mai			
1945.			
Observation: Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du contrat			
d'agglomération du Grand Montauban Année 2011/Phase 2, validée en Commission			
Permanente du 16 avril 2012.			

TOTAL.....291 631€

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,